

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars à 18 h 15, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BAYRAC Olivier ; BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absent Excusé : //

Absents : ANQUETIL Gérard ; BOGAERT Béatrice ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; LEMAIRE Rodrigue ; MEZIERES Sandrine ;

Pouvoirs :

Secrétaire : JOIMEL Christine

Date de Convocation : 8 mars 2018

Date d'affichage: 16 mars 2018

HORS SEANCE :

Présentation Santé Communale : Un agent mandataire d'Axa est venu présenter aux élus ce qu'il serait susceptible de proposer aux habitants de la commune qui entrent dans les critères ouvrant droit à son offre de mutuelle santé. Cette offre s'adresse aux Travailleurs Non-Salariés, aux retraités de + de 65 ans aux commerçants et aux agriculteurs et permettrait des économies jusqu'à - 30 % aux éventuels adhérents. Il souhaite obtenir de la commune un accord pour une réunion publique ouverte à tous. Les élus ne se prononcent pas encore et souhaitent réfléchir.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES – 2018-03-01

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des observations de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il explique que cette délibération a été prise lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or depuis la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est seul compétent en matière de décisions sur la CFE (et la CVAE).

Il précise que la délibération de la commune de FONTENAY LE MARMION prise le 12 septembre 1995 est devenue sans objet et propose de la rapporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Décide de rapporter la délibération prise en date du 12 septembre 1995 des exonérations de CFE.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PROJET VOIE DOUCE ACQUISITION PARCELLE ZA12 PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – 2018-03-02

Dans le cadre du projet voie douce la Communauté de Communes doit acquérir des terrains notamment pour Fontenay le Marmion une bande de terrain d'une surface de 1 461 m².

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour

Accepte de céder cette parcelle à la Communauté de Communes, et

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente chez le notaire/

ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION ELEVAGE PORCIN – 2018-03-03

L'EARL- MACé-CAILLOUET de BRETEVILLE SUR LAIZE a sollicité une autorisation afin d'agrandir l'exploitation d'élevage porcin et la surface d'épandage.

Une enquête publique a lieu du 12 Mars au 9 avril 2018 à la mairie de BRETTEVILLE SUR LAIZE concernant cette demande.

La commune de Fontenay le Marmion doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

Emet un avis favorable.

PROJET CANTINE DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL – 2018-03-04

Dans le cadre du projet de cantine Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de constituer les dossiers de demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à constituer les dossiers de demande de subventions DETR et DSIL

DEVIS ARCHIVAGE CENTRE DE GESTION – 2018-03-05

Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur conformément au code du patrimoine art L212-6

D'autre part les dépenses obligatoires comprennent notamment les frais de conservation des archives communales selon le code général des collectivités territoriales, art L2321-2.

Le Maire a sollicité le Centre de Gestion qui propose ce service d'archivage.

Le devis préconise 36 jours de travail à 180 €.

En cas d'avis favorable la collectivité devra signer une convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Accepte le devis du Centre de Gestion pour un montant de 6 480 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de Gestion.

DEVIS CHAUDIERE BIBLIOTHEQUE – 2018-03-06

Suite à la présentation des devis de plomberie en janvier dernier, et à la réception d'un 3^{ème} devis,

Monsieur le Maire présente les 3 devis :

PIQUOT pour	6 959.29 € TTC
LEBRETHON pour	9 104.22 € TTC
LEPETITCORPS pour	4 534.08 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Accepte le devis de l'Entreprise LEPETITCORPS,

STATUTS SYNDICAT RESEAU – 2018-03-07

Le Syndicat RESEAU a approuvé le 10 octobre 2017 de nouveaux statuts dont copie est à disposition des élus qui le souhaitent.

Ces nouveaux statuts ont principalement pour objet le transfert de la compétence distribution par le SAEP de la Source de Thaon à RESEAU.

Les collectivités membres du syndicat doivent soumettre ces statuts au vote du conseil municipal conformément au code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Approuve cette modification de statuts.

RESTAURATION SCOLAIRE CHOIX D'UN PRESTATAIRE – 2018-03-08

Dans le cadre de la restauration scolaire le contrat arrive à terme début juillet 2018 ;

Monsieur DUMENIL a reçu 2 prestataires CONVIVIO et API ;

Il présente les avantages et les inconvénients de chaque prestataire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Retient la société API

Et charge le Maire d'en informer les prestataires en question.

PRESENTATION PROJET AMENAGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les plans établis par le cabinet Lallouet. Le projet d'ensemble convient aux élus mais ces derniers souhaitent une réflexion supplémentaire sur la sécurisation et demandent une rencontre avec le cabinet et l'Agence Routière Départementale.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX CANTINE : Monsieur SENK charge Monsieur BAYRAC de préparer l'appel d'Offres.

ACTIVITES PERISCOLAIRES : La convention avec La Ligue se termine en juillet.

COUPURES ELECTRIQUES : Les différentes coupures survenues en mars s'expliqueraient par des soucis sur une ligne à haute tension.

SECURITE ECOLES : Madame LERICHEUX rappelle l'incident survenu avant les vacances de février avec un enfant sorti de l'école alors qu'il aurait dû manger à la cantine. Cet enfant est resté 2 heures seul dans la rue. En dehors de ce fait elle l'a ramené à l'école et a constaté qu'elle y circulait tout à fait librement. Elle se demande si les barrières de l'école ne devraient pas être fermées et quelle est l'utilité d'avoir installé des clôtures dans le cadre du plan vigipirate si les barrières ne sont jamais fermées. Les élus devront réfléchir en accord avec le corps enseignant sur l'installation d'un système sécurisé d'ouverture et de fermeture des portes.

FIN DE SEANCE 20 H 50

ANQUETIL G.
(Absent)

BAYRAC A.

BOGAERT B.
(Absent)

BRIARD M.

CHAPITEAU S.
(absente)

DUMENIL G.

EVEN S.

GILLARD T.
(absent)

JOIMEL C.

LEMAIRE R.
(Absent)

LE RICHEUX E.

LEVALLOIS N.

LOUVARD H.

MEZIERES S.
(absente)

MOISSON S.

SAVORGNIAN F

SENK M.

VANDERMEERSCH B.

VENTE M